

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la ville de Coaticook tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le **lundi 9 mai 2016** à compter de **19 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Bertrand Lamoureux, maire
Monsieur Luc Marcoux, conseiller
Madame Sylviane Ferland, conseillère
Madame Guylaine Blouin, conseillère
Monsieur Raynald Drolet, conseiller
Monsieur Simon Madore, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Bertrand Lamoureux.

Sont également présents :

Monsieur François Fréchette, directeur général
Monsieur Benoit Marquis, trésorier
Madame Geneviève Dupras, greffière

Est absent :

Monsieur François Lévesque, conseiller

ORDRE DU JOUR

- 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 11 AVRIL 2016**
- 3. DÉLÉGATION**
- 4. RAPPORT DU MAIRE SUR DIFFÉRENTS DOSSIERS**
- 5. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL**
 - 5.1 Luc Marcoux
 - 5.2 Sylviane Ferland
 - 5.3 Guylaine Blouin
 - 5.4 Raynald Drolet
 - 5.5 Simon Madore
 - 5.6 François Lévesque
- 6. FINANCES**
 - 6.1 Autorisation d'effectuer les dépenses prévues à la liste des comptes du mois d'avril 2016
 - 6.2 Dépôt du rapport financier et le rapport du vérificateur indépendant pour l'année 2015
 - 6.3 Résolution attestant que les contributions distribuées pour l'entretien courant et préventif des routes locales ont été

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

utilisées conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local

- 6.4 Remboursement aux organismes bénéficiant d'une exemption des taxes municipales
- 6.5 Résolution pour l'affectation du surplus accumulé de 974 630 \$ conformément à la politique en matière de gestion de la dette
- 6.6 Emprunt au fonds de roulement pour payer la réfection du chemin Bilodeau
- 6.7 Utilisation de 300 000 \$ provenant du fonds Carrières et sablières (revenus perçus d'avance) pour payer une partie de la réfection du chemin Bilodeau
- 6.8 Adoption du budget 2016 de l'Office municipal d'habitation de Coaticook

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

- 7.1 Dépôt du procès-verbal de l'assemblée du comité consultatif d'urbanisme du 13 avril 2016
- 7.2 Dépôt du rapport des statistiques d'émissions de permis de construction du mois d'avril 2016
- 7.3 Autorisation au projet rénovation de façade et d'enseigne sur l'édifice situé au 171, rue Main Ouest
- 7.4 Autorisation au projet d'enseigne sur l'édifice situé au 228, rue Child
- 7.5 Autorisation au projet de terrasse de l'édifice situé au 65, rue Child
- 7.6 Autorisation au projet d'enseigne sur l'édifice situé au 58, rue Main Est
- 7.7 Autorisation au projet de terrasse de l'édifice situé au 91, rue Child
- 7.8 Autorisation au projet de terrasse de l'édifice situé au 81, rue Child
- 7.9 Recommandation et avis de conformité relativement à la demande de madame Vanessa Ruel-Isabelle auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'amélioration et le lotissement d'un terrain d'environ 15 240,4 m² appartenant à la Ferme Noël de la Bruère SENC dans le but de faire un pâturage et une bande de protection pour le puits artésien
- 7.10 Demande au Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs de retirer les coûts associés aux permis SEG et celles reliées aux demandes d'autorisations auprès du Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

7.11 Demande à la MRC de Coaticook d'inclure, dans la procédure d'adoption du nouveau schéma d'aménagement, la possibilité de permettre la résidence tourisme en zone agricole

7.12 Autorisation et modification de servitudes sur le lot 2 935 233 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook et autorisation de signature

8. COMMUNICATIONS ET CULTURE

8.1 Octroi d'une aide financière de 588,67 \$ à la 25e édition de la Classique de golf du maire de la Ville de Coaticook qui se tiendra le 8 juin prochain

8.2 Octroi d'une aide financière de 22 478 \$ à la bibliothèque Françoise-Maurice et de 6 365 \$ au Pavillon des arts et de la culture de Coaticook

9. LOISIRS

9.1 Embauche des animateurs des loisirs d'été de la Ville de Coaticook pour la saison estivale 2016

9.2 Octroi d'une aide financière de 5 750 \$ à l'Association de soccer-football Coaticook Compton, de 2 500 \$ au tournoi Atome-Pee-Wee, de 500 \$ aux Guides et scouts de la MRC de Coaticook et de 1 000 \$ à l'Association sportive de jeunes handicapés de l'Estrie

9.3 Octroi d'une aide financière de 4 000 \$ à la Société du parc découverte nature de Baldwin

9.4 Octroi d'une aide financière de 5 000 \$ à la Société du parc Harold F. Baldwin

10. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

11. SERVICES EXTÉRIEURS

11.1 Entente de partenariat entre la Ville de Coaticook et Hydro-Québec pour l'installation et l'exploitation d'une borne de recharge de 400V et autorisation de signature

11.2 Entente de partenariat entre la Ville de Coaticook et Hydro-Québec pour l'installation et l'exploitation de trois bornes de recharge de 240 V et autorisation de signature

11.3 Entente entre la Ville de Coaticook et Hydro-Québec pour l'établissement de servitude pour l'installation d'une borne électrique de 400 V et autorisation de signature

11.4 Entente entre la Ville de Coaticook et Les Entreprises Christian Marcoux pour l'entretien du bloc sanitaire de la caserne de Baldwin lors de la période estivale 2016 et autorisation de signature

11.5 Réquisition numéro 2016-18 au montant de 5 390 \$ plus les taxes applicables, pour la location d'un GPS pour deux mois afin d'effectuer des relevés d'infrastructures

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

- 11.6 Réquisition numéro 2016-19 au montant de 2 160 \$ plus les taxes applicables, pour les services professionnels pour la réhabilitation des puits 2, 3 et 4
- 11.7 Réquisition numéro 2016-20 au montant de 13 000 \$ plus les taxes applicables, pour la modification du système de gestion d'énergie
- 11.8 Réquisition numéro 2016-21 au montant de 18 578,80 \$ plus les taxes applicables, pour réparer les fissures sur diverses rues asphaltées
- 11.9 Réquisition numéro 2016-22 au montant de 23 595,06 \$ plus les taxes applicables, pour l'inspection télévisée des conduites d'égout
- 11.10 Acceptation de la plus basse soumission conforme pour l'entretien, incluant les essais obligatoires, des appareils élévateurs pour période de deux ans débutant le 1^{er} mai 2016 jusqu'au 30 avril 2018, soit celle de la compagnie Ascenseur de l'Estrie inc. au montant de 5 977,80 \$ plus les taxes applicables
- 11.11 Acceptation de la plus basse soumission conforme pour la fourniture et l'épandage de chlorure de calcium liquide 35 % (CAC12) pour l'année 2016, soit celle de la compagnie Les Entreprises Bourget inc. au montant de 0,282 \$ le litre plus les taxes applicables
- 11.12 Acceptation de la plus basse soumission conforme pour le rechargement en matériaux granulaires sur divers chemins du secteur rural 2016, soit celle de la compagnie Transport Marcel Morin inc. au montant de 17,09 \$ la tonne métrique plus les taxes applicables
- 11.13 Acceptation de la plus basse soumission conforme pour la réfection du chemin Bilodeau, soit celle de la compagnie Couillard Construciton ltée au montant de 815 453 \$ plus les taxes applicables

12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

13. COMMUNAUTAIRE

- 13.1 Ratification de l'entente intervenue entre la MRC de Coaticook et Acti-Bus pour le service de transport de navette pour Foresta Lumina
- 13.2 Entente entre la Ville de Coaticook et la Société du Parc de la gorge de Coaticook pour le service de transport collectif et adapté urbain lors des activités de Foresta Lumina et autorisation de signature

14. ADMINISTRATION ET CONSEIL

- 14.1 Demande d'aide financière au Fonds de développement de la MRC de Coaticook pour la réalisation d'un bâtiment de services à la plage du lac Lyster - recommandation

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

- 14.2 Appui au Parc de la Gorge relativement à leur demande d'aide financière au Fonds de développement des territoires (FDT) pour le projet d'aménagement d'un jeu d'eau
- 14.3 Vente à madame Isabelle Morin et monsieur Stéphane Viens un immeuble connu et désigné comme étant le lot 5 722 312 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook et autorisation de signature
- 14.4 Autorisation au maire et à la greffière à signer les actes concernant dont la modification est mineure et n'entrave pas les besoins de la Ville
- 14.5 Octroi d'une aide financière de 500 \$ pour l'édition 2016 des Comptonales et de confirmer l'aide matérielle de la Ville lors de la portion qui se tiendra à Coaticook pour une valeur de 500 \$

15. RÈGLEMENTS

- 15.1 Adoption du règlement 26-05 imposant un tarif aux fins de financer le service centralisé d'appels d'urgence (9-1-1) de la Ville à tous les fournisseurs de services de téléphonie locale et abrogeant le règlement numéro 26-04 (2009)
- 15.2 Adoption du règlement numéro 6-1-54 (2016) intitulé «Règlement modifiant le règlement de zonage concernant l'autorisation de certaines catégories d'établissement d'hébergement touristique sur le territoire municipal»
- 15.3 Avis de motion du règlement 29-A-16 concernant l'augmentation du fonds de roulement et demande de dispense de lecture
- 15.4 Avis de motion du règlement 12-5 RM330-1 (2016) concernant le stationnement et demande de dispense de lecture

16. AFFAIRES COMMENCÉES ET NOUVELLES

- 16.1 Mandat à Les Services EXP inc. pour une étude géotechnique pour les projets de bouclage d'aqueduc de la rue Court, du prolongement du réseau d'aqueduc sur la rue St-Jacques Sud et le Faubourg Barnston pour un montant de 14 815 \$ plus les taxes applicables
- 16.2 Contribution financière de 2 000 \$ pour le projet de Travailleur de rue de la MRC de Coaticook
- 16.3 Octroi d'une aide financière maximale de 6 000 \$ de l'Association des Résidents de Baldwin Mills Inc pour la réalisation d'un diagnostic environnemental du bassin versant du lac Lyster
- 16.4 Entente entre la Ville de Coaticook et MégaBureau pour la fourniture d'un lien internet pour l'implantation du WIFI au centre-ville et autorisation de signature

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

16.5 Entente entre la Ville de Coaticook et la Société du parc de la Gorge de Coaticook pour l'installation d'une borne de recharge 240 V et autorisation de signature

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

18. CLÔTURE DE LA SÉANCE

16-05-33500

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 16-05-33500

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont tous reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente séance du conseil municipal;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour et ne désirent pas y faire de modification;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Marcoux
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que préparé par la greffière, madame Geneviève Dupras.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-05-33501

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 11 AVRIL 2016

RÉSOLUTION 16-05-33501

CONSIDÉRANT que la greffière a remis aux membres du conseil une copie du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 11 avril 2016 au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé et qu'en conséquent elle est dispensée d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 11 avril 2016 tel que rédigé par la greffière, madame Geneviève Dupras, comme étant le juste reflet des délibérations du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. DÉLÉGATION

4. RAPPORT DU MAIRE SUR DIFFÉRENTS DOSSIERS

- Beaucoup de rencontre et sorties officielles ce mois-ci;
- Dépôt du rapport financier 2015, excédent de 974 630 \$, monsieur le Maire donne les explications;
- Début du rechargement de nos chemins dès le 15 mai 2016;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

- Réparations des fissures dans l'asphalte – nouveau procédé cette année à l'essai;
- Rampe du ruisseau Pratt installée par nos employés municipaux;
- Congrès du Club des Lions à Coaticook, une belle visibilité pour notre ville, merci aux organisateurs;
- Classique de Golf du maire – 25^e édition cette année, les profits amassés seront versés à nos athlètes d'élite;
- Le 4 mai prochain : hommage à l'entrepreneuriat et au développement, félicitations aux organisateurs;
- Rue des Cèdres : Une servitude en faveur d'Hydro-Québec, nos services administratifs tentent de la modifier.

5. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL

5.1 LUC MARCOUX

- Rappel à la population, collecte des déchets aux deux semaines jusqu'en novembre;
- Barnston : réfection du chemin Bilodeau cet été;
- Service de transport adapté et collectif : circuits urbains et Baldwin ainsi que navette pour Foresta Lumina;
- Information générale CDC de la MRC de Coaticook : regroupement d'organismes communautaires.

5.2 SYLVIANE FERLAND

Bonsoir,

Les croques- livres : « Prends un livre ou donne un livre », l'initiative des Croque-livres est un réseau de boîtes de partage de livres destinées aux jeunes âgés de 0 à 12 ans du Québec. Lancée en septembre 2014, l'initiative vise à rassembler et à engager les communautés autour du plaisir de la lecture et maintenant à Coaticook!

Il y aura 7 croque – livres à Coaticook, c'est à surveiller. Cette réalisation est rendu possible grâce à l'entente entre la municipalité et le ministère de la Culture et des Communications et de la condition féminine. En tant que conseillère responsable des dossiers culturels pour la Ville de Coaticook je suis très fière de cette concrétisation.

Maintenant passons du côté de la bibliothèque :

- La bibliothèque sera fermée dimanche 22 mai pour le grand ménage du printemps
- Heure du conte 28 mai et 11 juin à 10 h avec Caroline
- Le club de lecture pour adultes fait relâche pour l'été, mais sera de retour en septembre
- Cependant, on invite les jeunes de 8 à 12 ans, à s'inscrire au club de lecture TD qui aura encore lieu cet été à compter du 28 juin. En plus de conserver leur habileté de lecture, les jeunes auront l'occasion de lire tout en s'amusant. Le thème de cette année est « La Nature ». Inscription au 819-849-4013, poste 103 ou directement au comptoir de prêt de la bibliothèque.

Du côté du Musée Beaulne

- Journée festive au Musée dimanche le 29 mai

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

Au programme :

Activités intérieures et extérieures gratuites :

- Visite libre du Musée
- Animations pour les jeunes
- Démonstration de courtepointe et de tissage
- Démonstration d'artistes du groupe Coatic'Art
- Animation musicale assurée par l'Harmonie de Coaticook.

Levée de fonds :

- Vente sous la tente (divers articles);
- Pique-nique : en vente : chili maison, tortillas et fromage de Coaticook, hot dog;
- Crème glacée de Coaticook, jus, liqueur, thé, etc.

L'occasion est belle pour participer à des activités, écouter de la bonne musique, déguster des mets succulents et se procurer divers objets.

** Venez profiter de cette grande fête avec toute la communauté !

** Beau temps, mauvais temps !

Pavillon des arts

La saison de spectacles tire à sa fin. Pour le mois de mai nous avons la fin de semaine prochaine les enfantastiques, vendredi et samedi 13 et 14 mai.

Par la suite au tour des Scèneux, la troupe de théâtre de se produire le jeudi, vendredi et samedi 19, 20 et 21 mai.

Pour terminer le 27 mai à 20 h Rituel avec Yannich Viens auteur compositeur interprète de monter sur les planches du Pavillon.

En terminant je désire souhaiter la bienvenue à la nouvelle direction du Pavillon en la personne de M. Marc André Lacroix qui est entré en poste aujourd'hui même.

Société Histoire

Le prochain déjeuner-causerie aura lieu ce mercredi 11 mai à 9 h au restaurant La Place de Coaticook. Il portera sur l'histoire de l'entreprise Auto/Cam Esthétique et le conférencier-invité sera Richard Pouliot, le propriétaire. Bienvenu à tous

Une exposition en cours on vous y invite à aller voir cette exposition de photos, qui relate des périodes de vie à Coaticook et ce à travers des personnages bien connus.

Merci !

5.3 GUYLAINE BLOUIN

Bonsoir, chers citoyens, citoyennes,

Pour commencer, je sais que c'était hier, mais j'aimerais quand même souhaiter une bonne fête des Mères à toutes les mamans. Vous méritez tous de vous faire dire félicitations, mais aussi MERCI du don de vous-même, non seulement envers vos enfants, mais aussi envers toute votre famille pour qui vous êtes et serez toujours un maillon important.

Pour continuer, parlons Baseball. En fin de semaine dernière débutait la saison du Rocket avec un double face aux ABC 17 U. Ils ont offert un bon spectacle à la première partie en s'inclinant 6 à 5. Ils seront des redoutables adversaires en cette saison 2016.

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

Les activités à venir :

Ce vendredi 13 mai dès 19 h, le stade Julien-Morin présentera une partie toute spéciale des Capitales de Québec contre Ottawa de la ligue Canam. Le Rocket junior élite en sont les organisateurs et vous y invite en grand nombre. Le prix d'entrée est de 10 \$ pour les adultes et de 6 \$ pour les 12 ans et moins. Aussi, dimanche le 15 mai, le sénior Big Bill recevra quant à lui l'équipe de Thetford à 14 h. Nous vous invitons à aller les encourager à leur première partie locale de la saison et je vous invite à venir voir les changements apportés au stade avec sa nouvelle rampe d'accès universelle. Quelle belle amélioration pour notre stade !!

Pour ce qui est du baseball mineur, la saison devrait débiter la semaine prochaine. Cette année, Coaticook sera représentée par 5 équipes, de quoi être fière pour l'organisation étant donné qu'il y a eu une belle augmentation de près de 50% des inscriptions. Bravo pour vos efforts et bonne saison à vous tous.

De plus, les bénévoles du baseball mineur en sont à organiser le tout premier tournoi de balles lentes des industries de la ville de Coaticook. Ce tournoi des plus convivial accueillera 18 équipes les 10-11 et 12 juin prochain au terrain de balle Denis-Marcoux.

Il ne faut pas oublier les autres sports d'été tels le soccer, la crosse où toutes les équipes sont prêtes pour leur saison 2016. Aller encourager ces jeunes athlètes qui vous offriront de très bons spectacles.

Pour vous tous, les terrains de tennis sont ouverts, la piste cyclable est prête, les parcs sont prêts à vous accueillir...Avec le beau temps qui s'en vient, profitez de toutes ces belles installations mises à votre disposition.

Pour terminer, j'aimerais vous parler du demi-marathon de Coaticook qui aura lieu le 31 juillet prochain. Les courses débiteront à 8 h 30. Parmi ces courses, il y a le 1 km, le 5 km, le 10 km et bien sûr le 21.1 km. Qui sont de retour. Vous pouvez vous inscrire sur le site Coaticook demi-marathon et profitez des rabais sur les inscriptions qui vous sont offerts si vous vous inscrivez rapidement...

C'est tout pour moi M. Le Maire

5.4 RAYNALD DROLET

Bonsoir à tous,

Je débute mon rapport en vous parlant tourisme. Tourisme Coaticook avait commandé une étude sur les retombées économiques de l'industrie touristique pour notre région. Je ne vous énumérerai pas toutes les données recueillies, mais je veux vous souligner quelques faits saillants.

L'étude c'est fait directement sur le terrain pendant la dernière saison estivale auprès de 5 544 visiteurs différents. On estime les retombées économiques à 50 millions de dollars. 50 M d'argent frais, qui entre dans l'économie de notre milieu, ce n'est pas rien!

À titre comparatif, en 2008, ces retombées étaient de 17 millions, nous avons donc pratiquement triplé au cours des dernières années les retombées économiques dans notre milieu.

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

Au total, il a été estimé à 735 555 visites effectuées dans les différents attrait de la région. Ces visites ont été effectuées par 222 457 visiteurs uniques.

Bien que la plupart de nos visiteurs proviennent majoritairement du Québec, des touristes de plusieurs pays ont été rencontrés pendant ce sondage : Afrique, Allemagne, Angleterre, Australie, Belgique, Brésil, Cambodge, Chine, Colombie, Grèce, Inde, Martinique, Mexique, Pays-Bas, Suisse, Tahiti.

La majorité (63 %) des visiteurs non locaux ont fréquenté le centre-ville de Coaticook. Les activités les plus fréquentes au centre-ville sont les restaurants (58 %) et le magasinage (51 %). Parions qu'avec les efforts soutenus de la Ville, de Rues Principales et du Parc de la Gorge nous risquons de voir encore plus de touristes arpenter nos commerces locaux.

Source :

<http://www.mrcdecoaticook.qc.ca/services/documents/Culture/etude-retombees-economiques-2015-mrc-coaticook.pdf>

Hommage à l'entrepreneuriat et au développement

Le 4 mai dernier, né de la fusion entre le Happening de la ruralité et l'Hommage aux nouveaux entrepreneurs, un 5 à 7 Hommage à l'entrepreneuriat et au développement a rassemblé plus de 130 personnes au Pavillon des arts et de la culture de Coaticook.

La ville de Coaticook a été honorée à quatre reprises pendant cet événement. Dans la catégorie dynamisme et vitalité du territoire pour son projet d'animation au centre-ville, afin de faire vivre l'expérience Foresta Lumina aux visiteurs, dès leur arrivée au centre-ville. Mais également pour le nouveau développement McAuley qui vient ajouter une plus-value dans la catégorie Milieu de vie.

Les deux autres projets qui ont été soulignés sont le parc de quartier du développement Couillard et bien sûr, le parc de la Gorge pour Foresta Lumina dans la catégorie touristique.

11 nouveaux commerces ont été soulignés. J'adore assister à cet événement chaque année! On prend vraiment conscience du dynamisme entrepreneurial qu'il y a dans notre région. On ne sait jamais, je me souviens d'une petite entreprise qui a débuté dans un garage à la maison, et qui est devenue un des grands employeurs de la région, Cabico pour ne pas le nommer.

Nouvelle signature pour la Vallée de la Coaticook : Enchanté! Enchanté dans le sens de vous rencontrer et Enchanté par la Vallée...

AGA Rues Principales

Demain mardi 10 mai, c'est la soirée « On se prépare pour l'été » au Lounge d'Ailleurs à 17 h. Invitation aux commerçants de toute la MRC et c'est GRATUIT! C'est quoi cette soirée? L'occasion unique de vous préparer à recevoir les touristes cet été, dans vos commerces.

Il y aura explications sur la nouveauté de la Chambre de Commerce, le site web PROMO+ et également, Tourisme Coaticook vous expliquera comment travailler avec le guide touristique. Vous aurez également toute l'information sur la toute nouvelle plateforme du site internet de Tourisme Coaticook.

Rapidement, je souhaite la bienvenue au conseil d'administration à une nouvelle venue : madame Vanessa Tardif de la boutique Bout'choux. Il reste

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

encore un siège à combler, mais il semble avoir une personne qui a signalé son intérêt que nous devons rencontrer sous peu.

Voilà, c'est tout pour moi, merci!

5.5 SIMON MADORE

Hommage à l'entrepreneuriat et au développement, félicitations aux organisateurs, tous les bons coups de la région ont été soulignés dont Foresta Lumina au Parc de la Gorge et au centre-ville.

Ce 13 juin, c'est début de nos cadets de Sûreté du Québec. Nous avons eu les noms de nos deux cadets soit Arianna Arsenault et Jonahatan Hotte.

Le Gala de lutte a été un succès, tous les profits de cette soirée ont été offerts à un jeune homme de la région soit le petit Estéban Lanctôt.

Dans le dossier Acti-Sport, nous sommes déjà à préparer notre été, nous songeons à partir un département de mise en forme et de musculation.

Au parc de la gorge, la billetterie de Foresta Lumina est maintenant en ligne. Nous prévoyons ouvrir cette activité de soir ce 17 juin prochain. Le camping ouvre le 20 mai prochain. Présentement la randonnée, le vélo et le vélo de montagne sont maintenant ouverts.

Le Parc découverte nature de Baldwin ouvre ce 21 mai, gratuit pour la population de la MRC !

Le camp 911 est de retour, formulaire est en ligne et doit être rempli et retourné pour le 27 mai 2016. Coût est 75 \$ pour la semaine. Le camp aura lieu du 4 au 8 juillet 2016.

C'est toujours le temps d'inscrire vos jeunes aux loisirs d'été. Quelque lacune avec le site internet donc pour une inscription plus facile téléphonique directement à la MRC de Coaticook au 819 849-7083

Merci

5.6 FRANÇOIS LÉVESQUE

Le conseiller étant absent, il fera son rapport ultérieurement.

6. FINANCES

16-05-33502

6.1 AUTORISATION D'EFFECTUER LES DÉPENSES PRÉVUES À LA LISTE DES COMPTES DU MOIS D'AVRIL 2016

RÉSOLUTION 16-05-33502

CONSIDÉRANT qu'une dépense doit être autorisée par règlement ou résolution du conseil;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance des listes suggérées des comptes du mois d'avril 2016 au montant total de 1 974 593,15 \$ comme si elles étaient au long reproduites;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Marcoux
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

RÉSOLU d'approuver les listes des comptes du mois d'avril 2016 comme suit :

- Fonds administration :	1 824 836,24 \$
- Fonds immobilisation (FDI) :	149 756,91 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2 **FINANCIER** ??? dépôt.... Non?

Dépôt du rapport financier et le rapport du vérificateur indépendant pour l'année 2015

16-05-33503

6.3 **RÉSOLUTION ATTESTANT QUE LES CONTRIBUTIONS DISTRIBUÉES POUR L'ENTRETIEN COURANT ET PRÉVENTIF DES ROUTES LOCALES ONT ÉTÉ UTILISÉES CONFORMÉMENT AUX OBJECTIFS DU PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL**

RÉSOLUTION 16-05-33503

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 284 557 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2015;

CONSIDÉRANT que les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts dont les municipalités sont responsables et situées sur ses routes;

CONSIDÉRANT que la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la Ville de Coaticook sur les routes décrites au décret publié dans la Gazette officielle du 15 avril 1994;

CONSIDÉRANT qu'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes, l'annexe B ou un autre rapport spécial de vérification externe dûment complété;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet
APPUYÉ PAR le conseiller Simon Madore

RÉSOLU d'informer le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-05-33504

6.4 **REMBOURSEMENT AUX ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES D'UNE EXEMPTION DES TAXES MUNICIPALES**

RÉSOLUTION 16-05-33504

CONSIDÉRANT qu'en début d'année, la Ville de Coaticook, a procédé à l'envoi de factures à cinq organismes bénéficiant d'une reconnaissance pour une exemption aux fins des taxes foncières ou de la taxe d'affaires;

CONSIDÉRANT que la Loi sur la fiscalité municipale permet à la municipalité d'imposer le paiement d'une compensation pour des services municipaux

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

aux propriétaires des immeubles situés sur son territoire bénéficiant d'une reconnaissance pour une exemption aux fins des taxes foncières ou de la taxe d'affaires;

CONSIDÉRANT que ces organismes se sont adressés aux membres du conseil afin de bénéficier également de cette compensation puisque ce montant n'avait pas été planifié dans leurs budgets respectifs;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal accepte ladite demande des organismes pour l'année 2016, cependant, le conseil municipal procédera à la réécriture de cette clause et verra à trouver une application équitable pour les organismes bénéficiant d'une reconnaissance pour une exemption aux fins des taxes foncières ou de la taxe d'affaires pour tout organisme utilisant des services municipaux lors de l'adoption du budget pour l'année 2017;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Marcoux
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU de procéder au remboursement des organismes ayant été facturé 'une compensation pour des services municipaux, à savoir:

CAB de la MRC de Coaticook:	3 181 \$
Maison des jeunes:	515 \$
L'éveil de Coaticook:	1 284 \$
Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook:	3 565 \$
Ressourcerie des Frontières	2 819 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-05-33505

6.5 RÉSOLUTION POUR L'AFFECTATION D'UN MONTANT DE 974 630 \$ POUR LE REMBOURSEMENT DE LA DETTE

RÉSOLUTION 16-05-33505

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook s'est dotée d'une politique en matière de gestion de la dette établissant des règles afin de fournir un cadre de référence officiel pour l'utilisation du financement externe et interne par la Ville;

CONSIDÉRANT que ce cadre de référence comprend des indicateurs cibles du niveau d'endettement, de l'utilisation du fonds de roulement et de l'accumulation d'excédents de fonctionnements;

CONSIDÉRANT que cette politique permettra notamment de :

- Fixer les limites raisonnables d'endettement et de service de dette et orienter les pratiques entourant les activités de financement pour favoriser une gestion financière saine;
- Optimiser l'utilisation des ressources financières tout en respectant le principe d'équité intergénérationnelle;
- Conserver une flexibilité financière et contrôler les risques;
- Conserver une capacité d'assumer les dépenses d'immobilisation récurrentes à même les revenus généraux;
- Maintenir la capacité de la Ville d'offrir des services de qualité à ses citoyens; et
- Maintenir une fiscalité attractive et avantageusement concurrentielle.

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a un montant de 974 630 \$ de l'excédent de fonctionnements de l'exercice à des fins fiscales de 2015;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Marcoux
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'affecter:

- 25 % des excédents de fonctionnements à augmenter le capital autorisé du fonds de roulement, et ce, jusqu'à l'atteinte de la limite légale;
- 25 % des excédents de fonctionnements ne seront pas affectés afin de maintenir un surplus libre;
- 25 % des excédents de fonctionnements au remboursement anticipé de la dette à long terme; ET
- 25 % à la création ou à l'augmentation d'un excédent réservé déterminé par le conseil municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-05-33506

6.6 EMPRUNT AU FONDS DE ROULEMENT POUR PAYER LA RÉFECTION DU CHEMIN BILODEAU

RÉSOLUTION 16-05-33506

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de financer la réfection du chemin Bilodeau;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la Loi sur les cités et villes, le conseil municipal de Coaticook a adopté un règlement pour établir le capital de son fonds de roulement;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Simon Madore
APPUYÉ PAR le conseiller Raynald Drolet

RÉSOLU d'autoriser à emprunter du fonds de roulement, un montant de 556 124 \$ pour payer la réfection du chemin Bilodeau; et

QUE cet emprunt soit pour une période de cinq (5) ans pour 55 613 \$ par année, le tout payable comme suit:

- 25 000 \$ par an provenant des Redevances régies enfouissement région Coaticook sur 10 ans (2017-2027) et 30 613 \$ par an (306 130 \$) du fonds carrière et sablière 10 ans (2017-2027).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-05-33507

6.7 UTILISATION DE 300 000 \$ PROVENANT DU FONDS CARRIÈRES ET SABLIERES (REVENUS PERÇUS D'AVANCE) POUR PAYER UNE PARTIE DE LA RÉFECTION DU CHEMIN BILODEAU

RÉSOLUTION 16-05-33507

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de financer la réfection du chemin Bilodeau;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la Loi sur les cités et villes, la Ville de Coaticook s'est dotée d'un règlement constituant un fonds réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques dont le territoire comprend le site d'une carrière ou d'une sablière;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR le conseiller Luc Marcoux

RÉSOLU d'utiliser 300 000 \$ provenant du règlement constituant un fonds réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques dont le territoire comprend le site d'une carrière ou d'une sablière - (revenus perçus d'avance) pour payer une partie de la réfection du chemin Bilodeau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-05-33508

6.8 ADOPTION DU BUDGET 2016 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE COATICOOK

RÉSOLUTION 16-05-33508

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook se doit d'adopter le budget 2016 de l'Office municipal d'habitation (OMH);

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook assume 10% du déficit prévisionnel de 76 814 \$ en 2016, soit 69 133 \$ à la charge de la Société d'habitation et 7 681\$ à la charge de la Ville de Coaticook ;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Simon Madore
APPUYÉ PAR le conseiller Raynald Drolet

RÉSOLU d'adopter le budget 2016 de l'Office municipal d'habitation de Coaticook et engagement à assumer la juste part des sommes investies dans les travaux RAM capitalisable et, plus particulièrement, son financement en capital et intérêts de l'ensemble des sommes octroyées en vertu du Plan québécois des infrastructures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

7.1 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DU 13 AVRIL 2016

Les membres du conseil prennent acte du procès-verbal du 13 avril 2016 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Coaticook tel qu'il a été rédigé par le responsable du service de l'urbanisme, monsieur Jean Chartier.

7.2 DÉPÔT DU RAPPORT DES STATISTIQUES D'ÉMISSION DE PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS D'AVRIL 2016

Le conseiller, monsieur Raynald Drolet, fait état du rapport des statistiques d'émission des permis de construction du mois d'avril 2016 tel qu'il a été préparé par le responsable du service de l'urbanisme, monsieur Jean Chartier.

16-05-33509

7.3 AUTORISATION AU PROJET DE RÉNOVATION DE FAÇADE ET D'ENSEIGNE SUR L'ÉDIFICE SITUÉ AU 171, RUE MAIN OUEST

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

RÉSOLUTION 16-05-33509

CONSIDÉRANT que le service d'urbanisme de la Ville de Coaticook a reçu une demande pour la rénovation de la façade et de l'enseigne sur l'édifice situé au 171, rue Main Ouest;

CONSIDÉRANT que le projet respectera les critères et les objectifs du PIIA dans la zone CV-210 (P);

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme tel que mentionné dans leur procès-verbal du 13 avril 2016;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'autoriser le projet de rénovation de façade et d'enseigne pour l'édifice situé au 171, rue Main Ouest, le tout tel qu'il est recommandé par le comité consultatif de l'urbanisme dans leur procès-verbal du 13 avril 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-05-33510

7.4 AUTORISATION AU PROJET D'ENSEIGNE SUR L'ÉDIFICE SITUÉ AU 228, RUE CHILD

RÉSOLUTION 16-05-33510

CONSIDÉRANT que le service d'urbanisme de la Ville de Coaticook a reçu une demande pour un projet d'enseigne sur l'édifice situé au 228, rue Child;

CONSIDÉRANT que le projet respectera les critères et les objectifs du PIIA dans la zone CV-203-2 (P);

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme tel que mentionné dans leur procès-verbal du 13 avril 2016;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'autoriser le projet d'enseigne pour l'édifice situé au 228, rue Child, le tout tel qu'il est recommandé par le comité consultatif de l'urbanisme dans leur procès-verbal du 13 avril 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-05-33511

7.5 AUTORISATION AU PROJET DE TERRASSE DE L'ÉDIFICE SITUÉ AU 65, RUE CHILD

RÉSOLUTION 16-05-33511

CONSIDÉRANT que le service d'urbanisme de la Ville de Coaticook a reçu une demande pour l'installation d'une terrasse sur l'emprise de l'Allée des Marchands, soit sur l'édifice situé au 65, rue Child;

CONSIDÉRANT que le projet respecte les normes du règlement numéro 6-G;

CONSIDÉRANT que le projet respectera les critères et les objectifs du PIIA dans la zone CV-208 (P);

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme tel que mentionné dans leur procès-verbal du 13 avril 2016

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet
APPUYÉ PAR le conseiller Luc Marcoux

RÉSOLU d'autoriser le projet de terrasse de l'édifice situé au 65, rue Child, le tout tel qu'il est recommandé par le comité consultatif de l'urbanisme dans leur procès-verbal du 13 avril 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-05-33512

7.6 AUTORISATION AU PROJET D'ENSEIGNE SUR L'ÉDIFICE SITUÉ AU 58, RUE MAIN EST

RÉSOLUTION 16-05-33512

CONSIDÉRANT que le service d'urbanisme de la Ville de Coaticook a reçu une demande pour l'installation d'une enseigne sur poteaux pour l'atelier mécanique sur l'édifice situé au 58, rue Main Est;

CONSIDÉRANT que le projet respectera les critères et les objectifs du PIIA dans la zone CV-212 (P);

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme tel que mentionné dans leur procès-verbal du 13 avril 2016;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'autoriser le projet d'enseigne pour l'édifice situé au 58, rue Main Est, le tout tel qu'il est recommandé par le comité consultatif de l'urbanisme dans leur procès-verbal du 13 avril 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-05-33513

7.7 AUTORISATION AU PROJET DE TERRASSE DE L'ÉDIFICE SITUÉ AU 91, RUE CHILD

RÉSOLUTION 16-05-33513

CONSIDÉRANT que le service d'urbanisme de la Ville de Coaticook a reçu une demande pour l'installation d'une terrasse sur l'emprise de la rue Child, soit sur l'édifice situé au 91, rue Child;

CONSIDÉRANT que le projet respecte le règlement numéro 6-G (2014) relatif à l'occupation commerciale de l'espace public sur une portion de la rue Child;

CONSIDÉRANT que le projet respectera les critères et les objectifs du PIIA dans la zone CV-208 (P);

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme tel que mentionné dans leur procès-verbal du 13 avril 2016;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Simon Madore
APPUYÉ PAR le conseiller Luc Marcoux

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

RÉSOLU d'autoriser le projet de terrasse de l'édifice situé au 91, rue Child, le tout tel qu'il est recommandé par le comité consultatif de l'urbanisme dans leur procès-verbal du 13 avril 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-05-33514 7.8 AUTORISATION AU PROJET DE TERRASSE DE L'ÉDIFICE SITUÉ AU 81, RUE CHILD

RÉSOLUTION 16-05-33514

CONSIDÉRANT que le service d'urbanisme de la Ville de Coaticook a reçu une demande pour l'installation d'une terrasse sur l'emprise de la rue Child, soit sur l'édifice situé au 81, rue Child;

CONSIDÉRANT que le projet respecte les normes du règlement numéro 6-G (2014).;

CONSIDÉRANT que le projet respectera les critères et les objectifs du PIIA dans la zone CV-208 (P);

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme tel que mentionné dans leur procès-verbal du 13 avril 2016;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'autoriser le projet de terrasse de l'édifice situé au 81, rue Child, le tout tel qu'il est recommandé par le comité consultatif de l'urbanisme dans leur procès-verbal du 13 avril 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-05-33515 7.9 RECOMMANDATION ET AVIS DE CONFORMITÉ RELATIVEMENT À LA DEMANDE DE MADAME VANESSA RUEL-ISABELLE AUPRÈS DE LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC POUR L'AMÉLIORATION ET LE LOTISSEMENT D'UN TERRAIN D'ENVIRON 15 240,4 M2 APPARTENANT À LA FERME NOËL DE LA BRUÈRE SENC DANS LE BUT DE FAIRE UN PÂTURAGE ET UNE BANDE DE PROTECTION POUR LE PUIITS ARTÉSIEN

RÉSOLUTION 16-05-33515

CONSIDÉRANT que l'article 58.1 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles prévoit que la municipalité qui reçoit d'une personne une demande, afin de poser un acte pour lequel une autorisation ou un permis est requis, doit transmettre à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (C.P.T.A.Q.) une recommandation et un avis de conformité aux règlements municipaux de la demande;

CONSIDÉRANT que la présente demande est conforme à la réglementation d'urbanisme et au règlement de zonage 6-1 (2002) zone A-904;

CONSIDÉRANT que le projet ne génère pas de contraintes à l'environnement;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que l'homogénéité de la communauté et les exploitations agricoles environnantes ne seront pas affectées par ce projet pour les distances séparatrices;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Simon Madore
APPUYÉ PAR le conseiller Luc Marcoux

RÉSOLU de recommander la demande de madame Vanessa Ruel-Isabelle auprès de la C.P.T.A.Q. pour permettre l'aliénation et le lotissement d'un terrain d'environ 15 240 m² pour un espace de pâturage et une bande de protection du puits artésien.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-05-33516

7.10 DEMANDE AU MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS DE RETIRER LES COÛTS ASSOCIÉS AUX PERMIS « SEG » ET CELLES RELIÉES AUX DEMANDES D'AUTORISATIONS AUPRÈS DU MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS

RÉSOLUTION 16-05-33516

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook est appelée à gérer des situations problématiques en lien avec la présence de castors, impliquant la trappe des individus et le démantèlement de barrage :

CONSIDÉRANT que la trappe de castors en dehors de la période de trappage nécessite un permis « SEG » qui est présentement gratuit et qui coûtera 320 \$ dans un avenir rapproché ;

CONSIDÉRANT que le lac Lyster est un plan d'eau public pour lequel l'habitat du poisson est un habitat faunique légal en vertu de la loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (chapitre C-61.1);

CONSIDÉRANT que les travaux dans l'habitat du poisson, notamment les rampes de mise à l'eau et les stabilisations de rive, nécessitent une autorisation de la part du MFFP :

CONSIDÉRANT que l'autorisation du MFFP est présentement gratuite et en coûtera 633 \$ pour des travaux à des fins privées (personne physique) et 1 900 \$ pour des travaux à des fins publics (ex la municipalité, car personne morale) dans un avenir rapproché ;

CONSIDÉRANT que ces coûts sont très élevés et qu'ils pourraient encourager la population à agir davantage illégalement sans autorisation de la part du MFFP :

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Simon Madore
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU de demander au Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs de retirer les coûts associés aux permis « SEG » et celles reliées aux demandes d'autorisations auprès du Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-05-33517

7.11 DEMANDE À LA MRC DE COATICOOK D'INCLURE, DANS LA PROCÉDURE D'ADOPTION DU NOUVEAU SCHÉMA

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

**D'AMÉNAGEMENT, LA POSSIBILITÉ DE PERMETTRE LA
RÉSIDENCE TOURISME EN ZONE AGRICOLE**

RÉSOLUTION 16-05-33517

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une demande de modification au règlement de zonage 6-1 (2002) visant à permettre la possibilité de louer un logement vacant aux touristes pour une période n'excédant pas 31 jours pour une propriété située au 1893-1895 chemin Adam, propriété faisant partie de la zone agricole A-930;

CONSIDÉRANT que le règlement de zonage no 6-1 (2002) et le Plan d'urbanisme no 6-A (2002) de la municipalité doivent être modifiés pour permettre l'usage de résidence touristique dans la zone agricole permanente A-930;

CONSIDÉRANT que de permettre l'usage de résidence touristique dans la zone agricole permanente A-930 est souhaitable pour la Ville de Coaticook;

CONSIDÉRANT qu'une demande de modification au schéma d'aménagement de la MRC de Coaticook est requise pour permettre cet usage;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU :

De procéder la modification du règlement de zonage no 6-1 (2002) et du Plan d'urbanisme no 6-A (2002); ET

De demander à la MRC de Coaticook d'inclure, dans la procédure d'adoption du nouveau schéma d'aménagement, la possibilité de permettre la résidence tourisme en zone agricole.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-05-33518

7.12 AUTORISATION ET MODIFICATION DE SERVITUDES SUR LE LOT 2 935 233 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE COATICOOK ET AUTORISATION DE SIGNATURE

RÉSOLUTION 16-05-33518

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook bénéficiera d'une servitude pour alimenter en électricité la pompe située à la station de pompage à partir du panneau électrique du cédant ;

CONSIDÉRANT qu'en échange, la Ville de Coaticook accepte de procéder à l'annulation d'une servitude électrique publiée sous le numéro 72 943 au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Coaticook;

CONSIDÉRANT qu'un nouvel acte de servitude est requis;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Simon Madore
APPUYÉ PAR le conseiller Raynald Drolet

RÉSOLU d'accepter la modification de l'acte de servitude et d'autoriser le maire et la greffière à signer l'acte de servitude et de transmettre ladite

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

résolution au notaire Luc Custeau afin de procéder à la rédaction de l'acte notarié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. COMMUNICATIONS ET CULTURE

- 16-05-33519** 8.1 OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DE 588,67 \$ À LA 25E ÉDITION DE LA CLASSIQUE DE GOLF DU MAIRE DE LA VILLE DE COATICOOK QUI SE TIENDRA LE 8 JUIN PROCHAIN

RÉSOLUTION 16-05-33519

CONSIDÉRANT que le conseil a prévu au budget 2016 des montants afin de répondre aux demandes d'aide financière des divers organismes à but non lucratif;

CONSIDÉRANT que la 25e édition de la Classique de golf du maire de la Ville de Coaticook a présenté une demande d'aide financière;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'octroyer une aide financière de 588,67 \$ à la 25e édition de la Classique de golf du maire de la Ville de Coaticook qui se tiendra le 8 juin prochain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 16-05-33520** 8.2 OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DE 22 478 \$ À LA BIBLIOTHÈQUE FRANÇOISE-MAURICE ET DE 6 365 \$ AU PAVILLON DES ARTS ET DE LA CULTURE DE COATICOOK

RÉSOLUTION 16-05-33520

CONSIDÉRANT que le conseil a prévu au budget 2016 des montants afin de répondre aux demandes d'aide financière des divers organismes à but non lucratif reliés à la culture;

CONSIDÉRANT que la bibliothèque Françoise-Maurice et le Pavillon des arts et de la culture ont respectivement présenté une demande d'aide financière;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR le conseiller Luc Marcoux

RÉSOLU d'octroyer une aide financière de 22 478 \$ à la bibliothèque Françoise-Maurice et de 6 365 \$ au Pavillon des arts et de la culture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. LOISIRS

- 16-05-33521** 9.1 EMBAUCHE DES ANIMATEURS DES LOISIRS D'ÉTÉ DE LA VILLE DE COATICOOK POUR LA SAISON ESTIVALE 2016

RÉSOLUTION 16-05-33521

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook aura besoin d'employés pour les Loisirs d'été de Coaticook;

CONSIDÉRANT qu'un processus de sélection et d'entrevues s'est déroulé et que l'agente de développement en loisir de la MRC de Coaticook madame Sonia Doiron ainsi que les conseillers Guylaine Blouin et Simon Madore ont retenu les personnes nommées ici-bas;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR le conseiller Simon Madore

RÉSOLU d'engager les animateurs des Loisirs d'été de la Ville de Coaticook pour la saison estivale 2016 selon des conditions de travail proposées par le comité sports-loisirs :

- Animateurs :
Éloïse Clark
Kassandra Rodger
Karelle Perron
Alexis Jubinville
Martin Landry
Danick Martineau
Érika Pelletier
Brigitte Cormier
Anthony Veilleux
Andréa Philibert
Mélodie Nadon
Danica L'Espérance
Tania Picard
Dominique Laporte
Alexandrine Lanctôt

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-05-33522

9.2 OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DE 5 750 \$ À L'ASSOCIATION DE SOCCER-FOOTBALL COATICOOK COMPTON, DE 2 500 \$ AU TOURNOI ATOME-PEE-WEE, DE 500 \$ AUX GUIDES ET SCOUTS DE LA MRC DE COATICOOK ET DE 1 000 \$ À L'ASSOCIATION SPORTIVE DE JEUNES HANDICAPÉS DE L'ESTRIE

RÉSOLUTION 16-05-33522

CONSIDÉRANT que le conseil a prévu au budget 2016 des montants afin de répondre aux demandes d'aide financière des divers organismes à but non lucratif reliés aux loisirs et aux sports;

CONSIDÉRANT que l'Association de soccer-football Coaticook Compton, le tournoi Atome-Pee-Wee, les Guides et scouts de la MRC de Coaticook et l'Association sportive de jeunes handicapés de l'Estrie ont respectivement présenté une demande d'aide financière;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Simon Madore
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'octroyer une aide financière de 5 750 \$ à l'Association de soccer-football Coaticook Compton, de 2 500 \$ au tournoi Atome-Pee-Wee, de 500 \$ aux Guides et scouts de la MRC de Coaticook et de 1 000 \$ à l'Association sportive de jeunes handicapés de l'Estrie.

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-05-33523 9.3 OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DE 4 000 \$ À LA SOCIÉTÉ DU PARC DÉCOUVERTE NATURE DE BALDWIN

RÉSOLUTION 16-05-33523

CONSIDÉRANT que le conseil a prévu au budget 2016 des montants afin de répondre aux demandes d'aide financière des divers organismes à but non lucratif reliés aux loisirs;

CONSIDÉRANT que la Société du parc Découverte nature Baldwin a présenté une demande d'aide financière;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Simon Madore
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'octroyer une aide financière de 4 000 \$ à la Société du parc Découverte nature Baldwin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-05-33524 9.4 OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DE 5 000 \$ À LA SOCIÉTÉ DU PARC HAROLD F. BALDWIN

RÉSOLUTION 16-05-33524

CONSIDÉRANT que le conseil a prévu au budget 2016 des montants afin de répondre aux demandes d'aide financière des divers organismes à but non lucratif reliés aux loisirs et sports;

CONSIDÉRANT que la Société du parc Harold F. Baldwin a présenté une demande d'aide financière;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Marcoux
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'octroyer une aide financière de 5 000 \$ à la Société du parc Harold F. Baldwin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

11. SERVICES EXTÉRIEURS

16-05-33525 11.1 ENTENTE ENTRE LA VILLE DE COATICOOK ET HYDRO-QUÉBEC POUR L'INSTALLATION ET L'EXPLOITATION D'UNE BORNE DE RECHARGE DE 400V ET AUTORISATION DE SIGNATURE

RÉSOLUTION 16-05-33525

CONSIDÉRANT qu'Hydro-Québec a obtenu le mandat du gouvernement du Québec de promouvoir le déploiement d'une infrastructure de bornes de recharge publique sur l'ensemble du territoire du Québec;

CONSIDÉRANT qu'Hydro-Québec a développé cette infrastructure de bornes de recharge publique avec des partenaires publics et privés sous une bannière commune connue sous la marque "Circuit électrique";

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que les deux Parties souscrivent aux principes du développement durable et qu'elles désirent par le présent partenariat en poursuivre la promotion auprès des utilisateurs du réseau routier québécois;

CONSIDÉRANT qu'en vertu d'un contrat d'approvisionnement, AddÉnergie Technologies Inc. fournira les bornes de recharge rapide (AddÉnergie et tout autre fournisseur retenu subséquemment par Hydro-Québec;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet
APPUYÉ PAR le conseiller Simon Madore

RÉSOLU le maire et la greffière à signer l'entente entre la Ville de Coaticook et Hydro-Québec pour l'installation et l'exploitation d'une borne de recharge de 400 V.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-05-33526

11.2 ENTENTE DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE COATICOOK ET HYDRO-QUÉBEC POUR L'INSTALLATION ET L'EXPLOITATION DE TROIS BORNES DE RECHARGE DE 240 V ET AUTORISATION DE SIGNATURE

RÉSOLUTION 16-05-33526

CONSIDÉRANT que le Plan d'action 2011-2020 sur les véhicules électriques du gouvernement du Québec mandate HQ aux fins de l'élaboration d'un plan de déploiement d'une infrastructure de recharge pour véhicules électriques;

CONSIDÉRANT qu'Hydro-Québec souhaite promouvoir le déploiement d'une infrastructure de bornes de recharge publique pour véhicules électriques sur les terrains de stationnement de certaines entreprises commerciales présentes sur l'ensemble du territoire du Québec ainsi que sur des espaces de stationnement appartenant aux municipalités ou à d'autres organismes publics pour favoriser l'autonomie des véhicules électriques;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de l'exercice de sa compétence dans les domaines de l'environnement et du transport, le Partenaire désire soutenir l'utilisation sur son territoire de véhicules électriques pour favoriser la réduction de la pollution atmosphérique dans l'intérêt de sa population;

CONSIDÉRANT que le décret 839-2013 pris par le gouvernement du Québec permet la conclusion d'une entente relative à la prise en charge par des municipalités de la responsabilité d'offrir un service de recharge public pour les véhicules électriques dans le cadre du Circuit électrique d'Hydro-Québec;

CONSIDÉRANT que le Partenaire souhaite acquérir des bornes de recharge et les installer sur des espaces de stationnement lui appartenant, afin d'offrir au public un service de recharge pour véhicules électriques;

CONSIDÉRANT qu'Hydro-Québec souhaite élargir le nombre de partenaires membres du Circuit électrique pour favoriser le développement du Circuit électrique et l'accessibilité aux bornes de recharge publique (le Partenaire et tout autre partenaire du Circuit électrique ci-après désignés « Membre(s) »);

CONSIDÉRANT que le Partenaire souhaite faire partie du Circuit électrique et qu'Hydro-Québec accepte que le Partenaire devienne un Membre à condition qu'il adhère aux règles de fonctionnement du Circuit électrique;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que les deux Parties souscrivent aux principes du développement durable et qu'elles désirent par le présent partenariat en poursuivre la promotion auprès de leurs clientèles respectives;

CONSIDÉRANT que, suite à un appel d'offres, Hydro-Québec, au nom des Membres du Circuit électrique, a accordé un contrat d'approvisionnement en bornes de recharge à AddÉnergie Technologies Inc;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Simon Madore
APPUYÉ PAR le conseiller Raynald Drolet

RÉSOLU d'autoriser le maire et la greffière à signer l'entente de partenariat entre la Ville de Coaticook et Hydro-Québec pour l'installation et l'exploitation de trois bornes de recharge de 240 V.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-05-33527

11.3 ENTENTE ENTRE LA VILLE DE COATICOOK ET HYDRO-QUÉBEC POUR L'ÉTABLISSEMENT DE SERVITUDE POUR L'INSTALLATION D'UNE BORNE ÉLECTRIQUE DE 400 V ET AUTORISATION DE SIGNATURE

RÉSOLUTION 16-05-33527

CONSIDÉRANT qu'Hydro-Québec a obtenu le mandat du gouvernement du Québec de promouvoir le déploiement d'une infrastructure de bornes de recharge publique sur l'ensemble du territoire du Québec;

CONSIDÉRANT qu'à cet égard il y a lieu de planifier un protocole d'entente pour l'établissement de servitude pour l'installation d'une borne électrique de 400 V;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet
APPUYÉ PAR le conseiller Simon Madore

RÉSOLU le maire et la greffière à signer le protocole d'entente relatif à pour l'établissement de servitude pour l'installation d'une borne électrique de 400 V.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-05-33528

11.4 ENTENTE ENTRE LA VILLE DE COATICOOK ET LES ENTREPRISES CHRISTIAN MARCOUX POUR L'ENTRETIEN DU BLOC SANITAIRE DE LA CASERNE DE BALDWIN LORS DE LA PÉRIODE ESTIVALE 2016 ET AUTORISATION DE SIGNATURE

RÉSOLUTION 16-05-33528

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook veut s'assurer de la propreté du bloc sanitaire de la caserne de Baldwin lors de la période estivale 2016;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook entend mandater Les Entreprises Christian Marcoux pour l'entretien du bloc sanitaire de la caserne de Baldwin lors de la période estivale 2016;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division parcs, bâtiments et espaces verts, soit de procéder à la signature de l'entente avec Les Entreprises Christian Marcoux;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Simon Madore
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer l'entente avec Les Entreprises Christian Marcoux pour l'entretien du bloc sanitaire de la caserne de Baldwin lors de la période estivale 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-05-33529

11.5 RÉQUISITION NUMÉRO 2016-18 AU MONTANT DE 5 390 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR LA LOCATION D'UN GPS POUR DEUX MOIS AFIN D'EFFECTUER DES RELEVÉS D'INFRASTRUCTURES

RÉSOLUTION 16-05-33529

CONSIDÉRANT que les services extérieurs ont besoin d'un GPS pour deux mois pour effectuer des relevés d'infrastructures;

CONSIDÉRANT que le chef de division infrastructures a présenté une réquisition pour la location de celui-ci;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre, conformément aux règles prévues à la politique de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook, soit celle de la compagnie Équipements d'arpentage Cansel au montant de 5 390 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division infrastructures concernant l'offre de la compagnie Équipements d'arpentage Cansel;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Marcoux
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'accepter la réquisition pour la location d'un GPS pour deux mois auprès de la compagnie Équipements d'arpentage Cansel au montant de 5 390 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense au poste budgétaire numéro 02-920-04-725.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-05-33530

11.6 RÉQUISITION NUMÉRO 2016-19 AU MONTANT DE 2 160 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA RÉHABILITATION DES PUIITS 2, 3 ET 4

RÉSOLUTION 16-05-33530

CONSIDÉRANT que la Ville désire procéder à la réhabilitation des puits 2, 3 et 4;

CONSIDÉRANT que le chef de division infrastructures a présenté une réquisition pour les services professionnels desdits travaux;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre, conformément aux règles prévues à la politique de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook, soit celle de la compagnie Englobe au montant de 2 160 \$ plus les taxes applicables;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division infrastructures concernant l'offre de la compagnie Englobe;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'accepter la réquisition pour pour les services professionnels pour la réhabilitation des puits 2, 3 et 4 auprès de la compagnie Englobe au montant de 2 160 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense au poste budgétaire numéro 02-920-04-725.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-05-33531

11.7 RÉQUISITION NUMÉRO 2016-20 AU MONTANT DE 13 000 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR LA MODIFICATION DU SYSTÈME DE GESTION D'ÉNERGIE

RÉSOLUTION 16-05-33531

CONSIDÉRANT que la Ville désire modifier son système de gestion d'énergie afin d'utiliser ce même système pour le contrôle à distances des génératrices;

CONSIDÉRANT que le chef de division Hydro-Coaticook a présenté une réquisition pour lesdits travaux;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre, conformément aux règles prévues à la politique de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook, soit celle de la compagnie Norda Stelo au montant de 13 000 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division Hydro-Coaticook concernant l'offre de la compagnie Norda Stelo;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Simon Madore
APPUYÉ PAR le conseiller Luc Marcoux

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2016-20 pour la modification du système de gestion d'énergie auprès de la compagnie Norda Stelo au montant de 13 000 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense au poste budgétaire numéro 02-920-08-728.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-05-33532

11.8 RÉQUISITION NUMÉRO 2016-21 AU MONTANT DE 18 578,80 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR RÉPARER LES FISSURES SUR DIVERSES RUES ASPHALTÉES

RÉSOLUTION 16-05-33532

CONSIDÉRANT que la Ville doit réparer les fissures sur diverses rues asphaltées;

CONSIDÉRANT que le chef de division voirie a présenté une réquisition pour lesdits travaux;

CONSIDÉRANT que la Ville désire utiliser une nouvelle procédure et que par le fait même il y a un fournisseur unique pour celle-ci;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre, conformément aux règles prévues à la politique de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook, soit celle de la compagnie Équipements Stinson (Québec) inc. au montant de 18 578,80 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division voirie concernant l'offre de la compagnie Équipements Stinson (Québec) inc. ;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Marcoux
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'accepter la réquisition pour la réparation de fissures sur diverses rues asphaltées auprès de la compagnie Equipments Stinson (Québec) inc. au montant de 18 578,80 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense au poste budgétaire numéro 02-920-03-721.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-05-33533

11.9 RÉQUISITION NUMÉRO 2016-22 AU MONTANT DE 23 595,06 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR L'INSPECTION TÉLÉVISÉE DES CONDUITES D'ÉGOUT

RÉSOLUTION 16-05-33533

CONSIDÉRANT que la Ville désire faire l'inspection télévisée des conduites d'égout;

CONSIDÉRANT que le chef de division infrastructures a présenté une réquisition pour lesdites inspections;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu deux offres, mais a retenue la plus basse, conformément aux règles prévues à la politique de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook, soit celle de la compagnie Veolia North America au montant de 23 595,06 \$ plu les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division infrastructures concernant l'offre de la compagnie Veolia North America;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR le conseiller Raynald Drolet

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 206-22 pour l'inspection télévisée des conduites d'égout auprès de la compagnie Veolia North America au montant de 23 595,06 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense au poste budgétaire numéro 02-920-04-725.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-05-33534

11.10 ACCEPTATION DE LA PLUS BASSE SOUMISSION CONFORME POUR L'ENTRETIEN, INCLUANT LES ESSAIS OBLIGATOIRES, DES APPAREILS ÉLÉVATEURS POUR PÉRIODE DE DEUX ANS DÉBUTANT LE 1ER MAI 2016 JUSQU'AU 30 AVRIL 2018, SOIT CELLE DE LA COMPAGNIE ASCENSEUR DE L'ESTRIE INC. AU MONTANT DE 5 977,80 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

RÉSOLUTION 16-05-33534

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a demandé des soumissions pour l'entretien, incluant les essais obligatoires, des appareils élévateurs pour période de deux ans débutant le 1^{er} mai 2016 jusqu'au 30 avril 2018;

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres par invitations écrites fut transmis à au moins deux compagnies conformément à la *Loi sur les cités et villes* et à la politique contractuelle de la Ville de Coaticook;

CONSIDÉRANT que lors de l'ouverture des soumissions tenue le 27 avril 2016 à 11 h 15 à l'hôtel de ville, deux soumissions nous sont parvenues, soit celles de :

Soumissionnaires	Prix avant taxes
Ascenseur de l'Estrie inc.	5 977,80 \$
Kone inc.	6 800,00 \$

CONSIDÉRANT la recommandation du chef de division parcs, bâtiments et espaces verts, d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de la compagnie Ascenseur de l'Estrie inc. au montant total de 5 977,80 \$ plus les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Marcoux
APPUYÉ PAR le conseiller Simon Madore

RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme pour l'entretien, incluant les essais obligatoires, des appareils élévateurs pour période de deux ans débutant le 1^{er} mai 2016 jusqu'au 30 avril 2018, soit celle de la compagnie Ascenseur de l'Estrie inc. au montant de 5 977,80 \$ plus les taxes applicables, le tout conformément aux règles d'adjudications de contrats prévues à la *Loi sur les cités et Villes* et à la politique de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook et d'affecter la dépense aux postes budgétaires numéro 02-702-10-522, 02-702-10-522, 02-190-00-522, 02-819-00-522 et 02-702-30-522.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-05-33535

11.11 ACCEPTATION DE LA PLUS BASSE SOUMISSION CONFORME POUR LA FOURNITURE ET L'ÉPANDAGE DE CHLORURE DE CALCIUM LIQUIDE 35 % (CACI2) POUR L'ANNÉE 2016, SOIT CELLE DE LA COMPAGNIE LES ENTREPRISES BOURGET INC. AU MONTANT DE 0,282 \$ LE LITRE PLUS LES TAXES APPLICABLES

RÉSOLUTION 16-05-33535

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a demandé des soumissions pour la fourniture et l'épandage de chlorure de calcium liquide 35 % (CACI2) pour l'année 2016;

CONSIDÉRANT qu'un appel public d'offres pour fut publié dans le système électronique SEAO, le tout conformément aux règles d'adjudications de la *Loi sur les cités et villes* et à la politique contractuelle de la Ville de Coaticook;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que lors de l'ouverture des soumissions tenue le 27 avril 2016 à 11 h à l'hôtel de ville, trois soumissions nous sont parvenues soit celles de;

Soumissionnaire	Prix le litre avant taxes pour 250 000 litres
Les Entreprises Bourget inc.	0,282 \$
Somavrac c.c. inc.	0,300 \$
Multi Route inc.	0,354 \$

CONSIDÉRANT la recommandation du chef de division voirie d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de la compagnie Les Entreprises Bourget inc. au montant total de 0,282 \$ plus les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme pour fourniture et l'épandage de chlorure de calcium liquide 35 % (CACI2) pour l'année 2016, soit celle de la compagnie Les Entreprises Bourget inc. au montant 0,282 \$ plus les taxes applicables, le tout conformément aux règles d'adjudications de contrats prévues à la *Loi sur les cités et Villes* et à la politique de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook et d'affecter la dépense aux postes budgétaires numéro 02-320-00-626 et 02-325-00-626.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-05-33536

11.12 ACCEPTATION DE LA PLUS BASSE SOUMISSION CONFORME POUR LE RECHARGEMENT EN MATÉRIAUX GRANULAIRES SUR DIVERS CHEMINS DU SECTEUR RURAL 2016, SOIT CELLE DE LA COMPAGNIE TRANSPORT MARCEL MORIN INC. AU MONTANT DE 17,09 \$ LA TONNE MÉTRIQUE PLUS LES TAXES APPLICABLES

RÉSOLUTION 16-05-33536

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a demandé des soumissions pour le rechargement en matériaux granulaires sur divers chemin du secteur rural 2016;

CONSIDÉRANT qu'un appel public d'offres pour fut publié dans le système électronique SEAO, le tout conformément aux règles d'adjudications de la Loi sur les cités et villes et à la politique contractuelle de la Ville de Coaticook;

CONSIDÉRANT que lors de l'ouverture des soumissions tenue le 5 mai 2016 à 13 h 45 à l'hôtel de ville, trois soumissions nous sont parvenues soit celles de :

Compagnie	Prix à la TM avant taxes	Prix global pour 14 350 TM avant taxes
Transport Marcel Morin inc.	17,09 \$	245 241,50 \$
Couillard Construction Itée	17,35 \$	248 972,50 \$
Sintra inc.	18,39 \$	263 896,50 \$

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT la recommandation du chef de division voirie d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de la compagnie Transport Marcel Morin inc.;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme pour le rechargement en matériaux granulaires sur divers chemins du secteur rural 2016 pour la quantité de 14 350 tonnes, soit celle de la compagnie Transport Marcel Morin inc. au montant 17,09 \$ la tonne métrique taxes en sus, le tout conformément aux règles d'adjudications de contrats prévues à la *Loi sur les cités et Villes* et à la politique de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook et d'affecter la dépense aux postes budgétaires numéro 02 920 03-721.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-05-33537

11.13 ACCEPTATION DE LA PLUS BASSE SOUMISSION CONFORME POUR LA RÉFECTION DU CHEMIN BILODEAU, SOIT CELLE DE LA COMPAGNIE COUILLARD CONSTRUCTION LTÉE AU MONTANT DE 815 453 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES

RÉSOLUTION 16-05-33537

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a demandé des soumissions pour la réfection du chemin Bilodeau.;

CONSIDÉRANT qu'un appel public d'offres pour fut publié dans le système électronique SEAO, le tout conformément aux règles d'adjudications de la Loi sur les cités et villes et à la politique contractuelle de la Ville de Coaticook;

CONSIDÉRANT que lors de l'ouverture des soumissions tenue le 5 mai 2016 à 14 h à l'hôtel de ville, deux soumissions nous sont parvenues soit;

Soumissionnaire	Prix avant taxes
Couillard Construction Itée	815 453,00 \$
Sintra inc.	917 766,79 \$

CONSIDÉRANT la recommandation du chef de division voirie d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de la compagnie Couillard Construction Itée au montant total de 815 453 \$ plus les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet
APPUYÉ PAR le conseiller Simon Madore

RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme pour la réfection du chemin Bilodeau, soit celle de la compagnie Couillard Construction Itée au montant 815 453 \$ plus les taxes applicables, le tout conformément aux règles d'adjudications de contrats prévues à la *Loi sur les cités et Villes* et à la politique de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook et d'affecter la dépense aux postes budgétaires suivants :

- 300 000 \$ - carrières et sablières (revenus perçus d'avance);
- 556 124 \$ - en emprunt au fonds de roulement et que cet emprunt soit pour une période de dix (10) ans pour 55 613 \$ par année, le tout payable comme suit :

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

- 25 000 \$ par an provenant des Redevances régies enfouissement région Coaticook sur 10 ans (2017-2027)
- 30 613 \$ par an (306 130 \$) du fonds carrière et sablière 10 ans (2017-2027).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

13. COMMUNAUTAIRE

16-05-33538

13.1 RATIFICATION DE L'ENTENTE INTERVENUE ENTRE LA MRC DE COATICOOK ET ACTI-BUS POUR LE SERVICE DE TRANSPORT DE NAVETTE POUR FORESTA LUMINA

RÉSOLUTION 16-05-33538

CONSIDÉRANT que jusqu'au 31 décembre 2015, la Ville de Coaticook, en vertu des dispositions législatives applicables de la Loi sur les cités et villes et de la Loi sur les compétences municipales, avait compétence en matière de transport adapté, collectif et interurbain sur son territoire;

CONSIDÉRANT que par son règlement, la MRC a déclaré compétence en matière de transport adapté, collectif et interurbain sur son territoire, en vertu des articles pertinents du Code municipal du Québec, notamment l'article 678.0.2.1;

CONSIDÉRANT que l'article 678.0.3 du Code municipal du Québec prévoit que tous les pouvoirs de la Ville de Coaticook à cet égard ont été transférés à la MRC, qui a alors été substituée aux droits et obligations de la Ville de Coaticook;

CONSIDÉRANT que ce même article prévoit aussi que tous les règlements, résolutions et autres actes de la Ville de Coaticook à l'égard de cette compétence demeurent en vigueur jusqu'à ce qu'ils soient remplacés ou abrogés;

CONSIDÉRANT qu'une l'annexe à l'entente de services portant sur le transport (adapté, collectif et interurbain) de janvier 2011 a été signée entre Acti-Bus et la Ville de Coaticook le 16 juin 2015 (ci-après appelée l' « Annexe 2015 »);

CONSIDÉRANT que l'annexe 2015 concernait la saison estivale 2015;

CONSIDÉRANT que les Parties souhaitent reconduire les termes de l'Annexe 2015 pour la saison estivale 2016, sous réserve notamment de modifications relatives aux dates des services et à la rémunération d'Acti-Bus;

CONSIDÉRANT que l'expérience acquise par Acti-Bus lors des activités de transport de la saison estivale 2015 lui permet de mieux anticiper les demandes collectives de la population et les besoins du public en général pour la saison estivale 2016;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Marcoux
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

RÉSOLU d'adopter une résolution d'appui ratifiant les termes et conditions de l'entente intervenue la MRC de Coaticook et Acti-Bus de la région de la MRC de Coaticook inc. laquelle est annexée aux présente pour en faire partie intégrante, pour le transport collectif et adapté urbain lors des activités de Foresta Lumina pour la saison estivale 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 16-05-33539** 13.2 ENTENTE ENTRE LA VILLE DE COATICOOK ET LE PARC DE LA GORGE DE COATICOOK POUR LE SERVICE DE TRANSPORT COLLECTIF ET ADAPTÉ URBAIN LORS DES ACTIVITÉS DE FORESTA LUMINA ET AUTORISATION DE SIGNATURE

RÉSOLUTION 16-05-33539

CONSIDÉRANT que la MRC de Coaticook et Acti-Bus de la région de Coaticook inc. ont convenu d'une entente pour le service de transport collectif et adapté urbain lors des activités de Foresta Lumina ;

CONSIDÉRANT que les parties ont convenu de partager les frais reliés aux coûts du transport des personnes qui utilisent les services d'Acti-bus pour l'activité Foresta Lumina;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Simon Madore
APPUYÉ PAR le conseiller Raynald Drolet

RÉSOLU d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant à signer l'entente entre la Ville de Coaticook et le Parc de la Gorge de Coaticook pour convenir des conditions pour le partage des frais reliés aux coûts du transport des personnes qui utilisent les services d'Acti-bus pour l'activité Foresta Lumina, laquelle est jointe aux présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. ADMINISTRATION ET CONSEIL

- 16-05-33540** 14.1 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DE LA MRC DE COATICOOK POUR LA RÉALISATION D'UN BÂTIMENT DE SERVICES À LA PLAGE DU LAC LYSTER - RECOMMANDATION

RÉSOLUTION 16-05-33540

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a déposé une demande d'aide financière au Fonds de développement de la MRC de Coaticook pour la réalisation d'un bâtiment de services à la plage du lac Lyster;

CONSIDÉRANT que ce bâtiment répondrait à une demande vue l'achalandage accru des usagers à la plage du lac Lyster;

CONSIDÉRANT que le Fonds de développement des territoires (FDT) vient regrouper, dans une seule enveloppe, quatre fonds qui étaient auparavant gérés par la MRC et son CLD, en plus d'une partie du Fonds de développement régional anciennement géré par la Conférence régionale des élus de l'Estrie (CRÉE);

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que le Fonds de développement des territoires (FDT) prévoit la mise en place de différentes politiques de développement, dont une politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie;

CONSIDÉRANT que c'est dans ce contexte que la MRC de Coaticook a élaboré la présente politique d'investissement du Fonds de développement de la MRC de Coaticook;

CONSIDÉRANT que le Fonds de développement de la MRC de Coaticook a pour mission de soutenir la réalisation de projets structurants pour le développement du territoire de la MRC de Coaticook;

CONSIDÉRANT que le comité d'analyse de la Ville, qui a pour mission de procéder à la recommandation auprès de la MRC de Coaticook appuie qu'un montant de 38 607 \$ soit consacré au projet de réalisation d'un bâtiment de services à la plage du lac Lyster;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Simon Madore
APPUYÉ PAR le conseiller Raynald Drolet

RÉSOLU :

Que soit consacrée au projet de réalisation d'un bâtiment de services à la plage du lac Lyster la somme de 38 607 \$, et ce, conformément à la recommandation du comité d'analyse; ET

D'autoriser le maire et la greffière à signer le protocole d'entente visant à établir les conditions relatives à l'octroi d'une aide financière provenant du Fonds de développement des territoires (FDT) de la MRC de Coaticook établi dans le cadre de la politique d'investissement du Fonds de développement de la MRC de Coaticook.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-05-33541

14.2 APPUI AU PARC DE LA GORGE RELATIVEMENT À LEUR DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (FDT) POUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UN JEU D'EAU

RÉSOLUTION 16-05-33541

CONSIDÉRANT que le Parc de la Gorge de Coaticook a déposé une demande d'aide financière au Fonds de développement de la MRC de Coaticook pour l'aménagement d'un jeu d'eau;

CONSIDÉRANT que ce bâtiment répondrait à une demande vue l'achalandage accru des usagers du camping du parc de la gorge;

CONSIDÉRANT que le Fonds de développement des territoires (FDT) vient regrouper, dans une seule enveloppe, quatre fonds qui étaient auparavant gérés par la MRC et son CLD, en plus d'une partie du Fonds de développement régional anciennement géré par la Conférence régionale des élus de l'Estrie (CRÉE);

CONSIDÉRANT que le Fonds de développement des territoires (FDT) prévoit la mise en place de différentes politiques de développement, dont une politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que c'est dans ce contexte que la MRC de Coaticook a élaboré la présente politique d'investissement du Fonds de développement de la MRC de Coaticook;

CONSIDÉRANT que le Fonds de développement de la MRC de Coaticook a pour mission de soutenir la réalisation de projets structurants pour le développement du territoire de la MRC de Coaticook;

CONSIDÉRANT que le comité d'analyse de la Ville, qui a pour mission de procéder à la recommandation auprès de la MRC de Coaticook appuie qu'un montant de 25 000 \$ soit consacré au projet d'aménagement d'un jeu d'eau au parc de la Gorge;

CONSIDÉRANT que le projet est bénéfique à tous les citoyens de la Ville de Coaticook puisque ce nouveau jeu d'eau sera accessible à l'ensemble de la population;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Simon Madore
APPUYÉ PAR le conseiller Raynald Drolet

RÉSOLU :

Que la Ville de Coaticook appuie le projet d'aménagement d'un jeu d'eau au parc de la Gorge et que soit consacrée la somme de 25 000 \$ provenant du Fonds de développement des territoires (FDT) de la MRC de Coaticook établi dans le cadre de la politique d'investissement du Fonds de développement de la MRC de Coaticook.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-05-33542

14.3 VENTE À MADAME ISABELLE MORIN ET MONSIEUR STÉPHANE VIENS UN IMMEUBLE CONNU ET DÉSIGNÉ COMME ÉTANT LE LOT 5 722 312 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE COATICOOK ET AUTORISATION DE SIGNATURE

RÉSOLUTION 16-05-33542

CONSIDÉRANT qu'en conformité avec l'article 28 de la *Loi sur les Cités et Villes* et des pouvoirs qui lui sont conférés, la Ville de Coaticook s'engage à vendre à madame Isabelle Morin et monsieur Stéphane Viens, un immeuble connu et désigné comme étant le lot 5 722 312 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook, d'une superficie approximative de 10 656,3 pieds carrés;

CONSIDÉRANT que le prix d'achat du terrain sera de 3,75 \$ le pied carré plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT que prix comprend les travaux permanents, mais pas les frais de branchement au réseau (1 364 \$ - tarif 2015);

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Marcoux
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU :

De conclure une entente avec monsieur madame Isabelle Morin et monsieur Stéphane Viens, stipulant que la Ville accepte de vendre un immeuble connu

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

et désigné comme étant le lot 5 722 312 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook, d'une superficie approximative de 10 656,3 pieds carrés pour un montant de 3,75 \$ le pied carré, taxes en sus, le tout conformément à l'offre d'achat de terrain, laquelle ci-joint au présente pour en faire partie intégrante; et

D'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer tous les documents nécessaires à cette fin; ET

De transmettre ladite promesse au notaire Luc Custeau, à titre de notaire instrumentant l'acte de vente à intervenir entre les parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-05-33543

14.4 AUTORISATION AU MAIRE ET À LA GREFFIÈRE À SIGNER LES ACTES CONCERNANT DONT LA MODIFICATION EST MINEURE ET N'ENTRAVE PAS LES BESOINS DE LA VILLE

RÉSOLUTION 16-05-33543

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook reçoit de façon sporadique, des demandes de modification de servitude à la suite de construction ou travaux d'agrandissement de la part de ses citoyens;

CONSIDÉRANT que généralement les demandes sont mineures et que pour la plupart il s'agit de modifier les assiettes des servitudes dont la Ville de Coaticook est bénéficiaire;

CONSIDÉRANT qu'il est laborieux d'adopter une résolution pour chaque servitude à modifier et que pour faciliter la procédure, le conseil consent à la greffière l'autorisation de modifier les actes de servitudes lorsque la modification est mineure et n'entrave pas les besoins de la Ville;

CONSIDÉRANT que lesdites demandes de servitude sont à la charge des demandeurs;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR le conseiller Luc Marcoux

RÉSOLU le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence le greffier adjoint à signer les actes de servitudes dont la modification est mineure et n'entrave pas les besoins de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-05-33544

14.5 OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DE 500 \$ POUR L'ÉDITION 2016 DES COMPTONALES ET DE CONFIRMER L'AIDE MATÉRIELLE DE LA VILLE LORS DE LA PORTION QUI SE TIENDRA À COATICOOK POUR UNE VALEUR DE 500 \$

RÉSOLUTION 16-05-33544

CONSIDÉRANT que le conseil a prévu au budget 2016 des montants afin de répondre aux demandes d'aide financière des divers organismes à but non lucratif;

CONSIDÉRANT que les organisateurs des Comptonales ont présenté une demande d'aide financière pour la tenue de l'édition 2016 des Comptonales;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR le conseiller Luc Marcoux

RÉSOLU d'octroyer une aide financière de 500 \$ pour l'édition 2016 des Comptonales et de confirmer l'aide matérielle de la Ville lors de la portion qui se tiendra à Coaticook, pour une valeur totale de 500 \$ et de confirmer la présence au Festin des Grâces de la Ville de Coaticook sous réserve d'obtenir l'inscription.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15. RÈGLEMENTS

16-05-33545

15.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT 26-05 IMPOSANT UN TARIF AUX FINS DE FINANCER LE SERVICE CENTRALISÉ D'APPELS D'URGENCE (9-1-1) DE LA VILLE À TOUS LES FOURNISSEURS DE SERVICES DE TÉLÉPHONIE LOCALE ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 26-04 (2009)

RÉSOLUTION 16-05-33545

CONSIDÉRANT que tous les abonnés d'un service téléphonique local dans le territoire de la municipalité ont accès à un service centralisé d'appels d'urgence (9-1-1);

CONSIDÉRANT que la municipalité encourt des frais pour fournir et exploiter, elle même ou par l'intermédiaire d'un tiers, ce service centralisé d'appels d'urgence;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de modifier ce règlement pour le rendre conforme à celui du gouvernement du Québec, tel que modifié par le décret 126-2016 du 24 février 2016 ;

CONSIDÉRANT qu'une demande de dispense de lecture du règlement 26-5 fut faite lors de la présente adoption et qu'une copie du présent règlement fut remise aux membres du conseil de la Ville de Coaticook qui sont présents ainsi qu'au conseiller absent au moins deux jours francs avant l'adoption;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que la greffière mentionne l'objet du règlement et sa portée;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Simon Madore
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'adopter le règlement 26-05 imposant un tarif aux fins de financer le service centralisé d'appels d'urgence (9-1-1) de la Ville à tous les fournisseurs de services de téléphonie locale et abrogeant le règlement numéro 26-04 (2009).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-05-33546

15.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 6-1-54 (2016) INTITULÉ «RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE CONCERNANT L'AUTORISATION DE CERTAINES CATÉGORIES D'ÉTABLISSEMENT D'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE SUR LE TERRITOIRE MUNICIPAL»

RÉSOLUTION 16-05-33546

CONSIDÉRANT que la ville de Coaticook a adopté un règlement de zonage pour l'ensemble de son territoire municipal;

CONSIDÉRANT que la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet à une municipalité de modifier ce règlement;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal entend favoriser la diversification de l'offre d'hébergement sur le territoire municipal en permettant, dans certaines zones, les résidences de tourisme, les gîtes du passant et l'hébergement en établissement d'enseignement;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal entend hausser le montant des amendes en cas d'infraction au règlement de zonage;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors de la séance du conseil municipal tenue le 14 mars 2016;

CONSIDÉRANT qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil conformément à la loi et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a tenu, le 11 avril 2016, une assemblée publique de consultation afin d'expliquer le contenu des modifications proposées et d'entendre les avis des personnes et organismes intéressés;

CONSIDÉRANT que la municipalité n'a reçu aucune demande de participation à un référendum, suite à la publication d'un avis à cet effet, conformément à la loi;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'adopter le règlement numéro 6-1-54 (2016) intitulé «Règlement modifiant le règlement de zonage concernant l'autorisation de certaines catégories d'établissement d'hébergement touristique sur le territoire municipal».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15.3 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT 29-A-16 CONCERNANT
L'AUGMENTATION DU FONDS DE ROULEMENT ET DEMANDE
DE DISPENSE DE LECTURE

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 29-A-16 (2016)

Le conseiller Luc Marcoux donne avis de motion qu'il présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, le règlement numéro 29-A-16 (2016) augmentant le fonds de roulement, le faisant passer de 3 234 460 \$ à 3 478 117 \$.

L'objet de ce règlement est d'augmenter le fonds de roulement de 243 657 \$, le faisant passer de 3 234 460 \$ à 3 478 117 \$, conformément à l'article 569 de la *Loi sur les cités et villes*, le montant du fonds de roulement ne peut excéder 20 % des crédits prévus au budget de l'exercice courant de la municipalité;

DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser la greffière de la lecture du règlement numéro 29-A-16 (2016), une copie du règlement est remise aux membres du conseil qui sont présents et une copie sera remise au conseiller absent au moins deux jours francs avant l'adoption.

15.4 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT 12-5 RM330-1 (2016) CONCERNANT LE STATIONNEMENT ET DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT 12-5 RM330-1 (2016)

Le conseiller Simon Madore donne avis de motion qu'il présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, le règlement numéro 12-5 RM330-1 (2016), règlement remplaçant le règlement numéro 12-5 RM330 (2016) et autres amendements relatifs au stationnement.

L'objet de ce règlement vise à remplacer le règlement 12-5 RM330 (2016) et autres amendements relatifs au stationnement.

DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser la greffière de la lecture du règlement 12-5 RM330-1 (2016), une copie du règlement sera remise à tous les membres du conseil qui sont présents et une copie sera remise au membre du conseil qui est absent au moins deux jours francs avant son adoption.

16. AFFAIRES COMMENCÉES ET NOUVELLES

16-05-33547

16.1 MANDAT À LES SERVICES EXP INC. POUR UNE ÉTUDE GÉOTECHNIQUE POUR LES PROJETS DE BOUCLAGE D'AQUEDUC DE LA RUE COURT, DU PROLONGEMENT DU RÉSEAU D'AQUEDUC SUR LA RUE ST-JACQUES SUD ET LE FAUBOURG BARNSTON POUR UN MONTANT DE 14 815 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES

RÉSOLUTION 16-05-33547

CONSIDÉRANT que la Ville désire procéder à une étude géotechnique pour les projets de bouclage d'aqueduc de la rue Court, du prolongement du réseau d'aqueduc sur la rue St-Jacques Sud et le Faubourg Barnston pour un montant de 14 815 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT l'offre de services de la compagnie Les Services EXP inc. pour ledit mandat;

CONSIDÉRANT la recommandation du chef de division infrastructures;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'accorder le mandat à Les Services EXP inc. pour une étude géotechnique pour les projets de bouclage d'aqueduc de la rue Court, du prolongement du réseau d'aqueduc sur la rue St-Jacques Sud et le Faubourg Barnston pour un montant de 14 815 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense aux postes budgétaires suivants :

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

- de 4 298,33 \$ au poste budgétaire 02-610-00-401 pour la portion du Faubourg Barnston;
- de 3 593,33 \$ au règlement d'emprunt 29-181 pour le bouclage du réseau d'eau potable de la rue Court;
- de 6 923,33 \$ au règlement d'emprunt 29-184 pour le prolongement du réseau d'aqueduc sur la route 147 Sud.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-05-33548

16.2 CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE 2 000 \$ POUR LE PROJET DE TRAVAILLEUR DE RUE DE LA MRC DE COATICOOK

RÉSOLUTION 16-05-33548

CONSIDÉRANT qu'un regroupement d'organismes du milieu est présentement en démarche afin de relancer le projet Travailleur de rue sur le territoire de la MRC de Coaticook;

CONSIDÉRANT que le projet qui était en place dans la MRC de Coaticook depuis 2007 a dû cesser ses opérations en 2015 suite à un manque de soutien financier de la part des organismes;

CONSIDÉRANT que des organismes du territoire ont décidé de remettre le projet sur pied avec l'organisme L'Éveil comme porteur de dossier et sollicitent l'apport financier de la Ville de Coaticook;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook estime que ce projet peut être bénéfique aux citoyens de la Ville de Coaticook;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR le conseiller Luc Marcoux

RÉSOLU de confirmer l'intention de la Ville de Coaticook de contribuer à la hauteur de 2 000 \$ pour soutenir l'implantation d'un projet Travailleur de rue dans la MRC, sous réserve que le projet se concrétise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-05-33549

16.3 OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE MAXIMALE DE 6 000 \$ DE L'ASSOCIATION DES RÉSIDENTS DE BALDWIN MILLS INC POUR LA RÉALISATION D'UN DIAGNOSTIC ENVIRONNEMENTAL DU BASSIN VERSANT DU LAC LYSTER

RÉSOLUTION 16-05-33549

CONSIDÉRANT qu'au cours des dernières années, plusieurs utilisateurs et résidents autour du lac Lyster ont indiqué à l'Association des Résidents de Baldwin Mills qu'ils remarquaient une recrudescence importante des herbiers dans le lac;

CONSIDÉRANT qu'une étude faite en 2005 avait identifié la présence de plantes exotiques envahissantes et que face à la situation, l'Association considère important de réévaluer l'état de santé du lac, de bien identifier les problématiques, de se doter d'un plan d'action permettant de mieux cibler les solutions et les priorités, et d'optimiser l'utilisation des ressources;

CONSIDÉRANT que l'objectif du projet est de recueillir, colliger et analyser les informations d'intérêt pour déterminer l'état de santé du lac;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que le projet se réalisera sur l'ensemble du bassin versant du lac Lyster et se déroulera principalement de juin à octobre 2016;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la Ville de Coaticook de préserver l'état du lac Lyster en bonne santé;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Simon Madore
APPUYÉ PAR le conseiller Luc Marcoux

RÉSOLU d'octroyer une aide financière maximale de 6 000\$ à l'Association des Résidents de Baldwin Mills pour la réalisation du projet de réévaluer l'état de santé du lac, afin de bien identifier les problématiques et ainsi se doter d'un plan d'action permettant de mieux cibler les solutions et les priorités, sous réserve d'un dépôt à la Ville de Coaticook du montage financier final complet ainsi que le calendrier de réalisation des travaux et d'une présentation des résultats et une copie du rapport final à la fin des travaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-05-33550

16.4 ENTENTE ENTRE LA VILLE DE COATICOOK ET MÉGABURO POUR LA FOURNITURE D'UN LIEN INTERNET POUR L'IMPLANTATION DU WIFI AU CENTRE-VILLE ET AUTORISATION DE SIGNATURE

RÉSOLUTION 16-05-33550

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook entend implanter le WIFI au centre-ville afin de faciliter une connexion sécuritaire pour les touristes et ainsi accentuer l'achalandage des commerces et restaurants;

CONSIDÉRANT que la Papeterie maintenant connu sous le nom de MégaBuro Coaticook, permettra à la Ville de Coaticook d'utiliser un lien gratuit 30 Mbps avec possibilité à 60 Mbps pour procéder à l'implantation du WIFI au centre-ville;

CONSIDÉRANT que Mégaburo permettra également à la Ville d'utiliser le lien Internet pour donner un accès à distance à l'équipe de support technique pour le bon déroulement du spectacle quotidien des lanternes, etc.;

CONSIDÉRANT qu'en contrepartie, le logo de Mégaburo Coaticook sera visible sur le portail web suite à la connexion au réseau WIFI;

CONSIDÉRANT que les parties désirent convenir des droits et obligations de chacune des parties par le biais d'un protocole d'entente;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet
APPUYÉ PAR le conseiller Simon Madore

RÉSOLU d'autoriser le maire et la greffière à signer l'entente avec MégaBuro Coaticook pour l'utilisation d'un lien gratuit 30 Mbps avec possibilité à 60 Mbps pour procéder à l'implantation du WIFI au centre-ville et pour donner un accès à distance à l'équipe de support technique pour le bon déroulement du spectacle quotidien des lanternes, laquelle est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

- 16-05-33551** 16.5 ENTENTE ENTRE LA VILLE DE COATICOOK ET LA SOCIÉTÉ DU PARC DE LA GORGE DE COATICOOK POUR L'INSTALLATION D'UNE BORNE DE RECHARGE 240 V ET AUTORISATION DE SIGNATURE

RÉSOLUTION 16-05-33551

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook et Hydro-Québec ont convenu d'une entente pour l'installation et l'exploitation de trois bornes de recharge de 240 V dont une qui sera installée au parc de la Gorge de Coaticook;

CONSIDÉRANT que l'installation et l'entretien de ladite borne seront à la charge de la Société de développement de la Gorge de Coaticook inc.;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Simon Madore
APPUYÉ PAR le conseiller Raynald Drolet

RÉSOLU d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer une entente avec la Société de développement de la Gorge de Coaticook inc. pour l'installation et l'exploitation d'une borne de recharge de 240 V, laquelle est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à la loi, le maire procède à une période de questions.

Aucune question n'est posée.

- 16-05-33552** **18. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

RÉSOLUTION 16-05-33552

L'ordre du jour étant épuisé;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Marcoux
APPUYÉ PAR le conseiller Raynald Drolet

RÉSOLU que la séance soit close à 20 h 47.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Bertrand Lamoureux, maire

Geneviève Dupras, greffière